المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب

المملكة المغربية

قطاع الماء قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES N° DRH/DE/2019

1 4 1011 2019

2/6438

DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIEN QUALITE DE L'EAU LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant à titre transitoire le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;
- Vu la procédure de recrutement en vigueur à l'ONEE approuvée par le conseil d'administration de l'Office du 08/03/2016 ;

DECIDE

<u>Article I :</u> L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'**Un (01) Technicien Qualité de l'Eau Echelle15**, ONEE-Branche Eau, destiné aux stations de traitement, station d'épuration, laboratoires provinciaux ainsi que les ouvrages de production.

Article II: Le nombre de postes mis en compétition est fixé à <u>Un (01) Poste</u> destiné aux lauréats de la période 2016-2019. Seuls les candidats résidant dans La préfecture de FES ou dans les provinces de BOULEMANE, SEFROU, ZOUAGHA MOULAY YACOUB, AL HOCEIMA, TAZA et TAOUNATE concourront pour le poste mis en compétition.

Article III: Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité	
Diplôme de technicien, DTS, DUT, BTS et tout diplôme qui leur est équivalent (équivalence reconnue par attestation délivrée par l'(les) administration(s) compétente(s)) obtenu durant la période 2016-2019	 Génie Chimique Chimie Industrielle Traitement des Eaux Gestion et Maîtrise de l'Eau Environnement et Techniques de l'Eau 	

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de 30 ans au maximum à la date du 31/12/2018.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° 2 ' 6 2 8 DRH/DE/2019);
- Un Curriculum Vitae (C.V.);
- Une Copie légalisée du Baccalauréat ou du CQP ou un Certificat de Scolarité (Niveau BAC) ;
- Une Copie légalisée du Diplôme de Technicien dans la spécialité à pourvoir ;
- Une Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (C.I.N.);

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

- 1- Des épreuves écrites : Elles comprennent :
- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.
- 2- <u>Une épreuve orale</u>: Elle consiste en un entretien en commission auquel seront convoqués les candidats admis aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire.
- **3-** <u>Un test psychotechnique</u>: Devront passer ce test les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 à l'issue des résultats des épreuves écrites et orales, et ce dans la limite des postes ouverts.

Article VII: Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	3	< 10/20
Oral	Entretien en commission	Sur 20	2	< 08/20

<u>Article VIII : Publication des résultats :</u> La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.onep.ma/recrutement.htm et

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Dinacre du Général

Abderrahm EL HAFID